



■ Communiqué des Elus(es)

Les Commissions du Conseil Municipal

	Président	Vice-Président	Membres
APPEL D'OFFRES	Le Maire Charlotte VIGNEUX	Claire LE GALL	Benoît JOUSSEMET Jean-Pierre MOREILLON
FINANCES - BUDGET	Le Maire	Alexandre DUSSOLLIET- BERTHOD	Jean-Pierre MOREILLON
LISTE ELECTORALE REFERENCEMENT POPULATION	Le Maire	Claude CHAUSSADAS	Claire LE GALL
ENVIRONNEMENT URBANISME CADRE DE VIE	Le Maire	Alexandre DUSSOLLIET- BERTHOD	Claude CHAUSSADAS Noël FAUCHERON Benoît JOUSSEMET Béatrice MOA Fabrice ORDRONNEAU Sylvie PILLET
VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	Le Maire	Béatrice MOA	Françoise DEMELLE Claire LE GALL
VIE ASSOCIATIVE	Le Maire	Patrick DESTRUDEL	Françoise DEMELLE Chantal DEVILLARD Evelyne FRAPPIN Béatrice MOA
COMMUNICATION	Le Maire	Sylvie PILLET	Chantal DEVILLARD Alexandre DUSSOLLIET- BERTHOD Evelyne FRAPPIN
ACTIVITES JEUNESSE	Le Maire	Fabrice ORDRONNEAU	Claude CHAUSSADAS Noël FAUCHERON Claire LE GALL
CULTURE	Le Maire	Françoise DEMELLE	Patrick DESTRUDEL Evelyne FRAPPIN Benoît JOUSSEMET Claire LE GALL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Le Maire	Chantal DEVILLARD	Evelyne FRAPPIN Benoît JOUSSEMET Sylvie PILLET

■ Lien Social

Lundi 13 Juillet 2020
Fête Nationale
au square de la Forge de PUYRAVAULT à 19 H 00



Masque
obligatoire lors
de la retraite aux
flambeaux.
Respect des
gestes barrières



Apéritif offert par la Mairie
Restauration rapide sur place.
Animation par Monsieur Bruno Ligonnière

Autorisation de la Préfecture sans piste de danse.

■ Vie Associative

- **Création officielle de l'Association « On est C.A.P. » (Centre d'Animation Puyravaultais)**
en date du 25 Juin 2020

Projet de Vide Grenier au mois d'Août 2020.

Tél. : 06.64.36.02.73 ou mail : on.est.c.a.p85@gmail.com



- A la demande du Conseil d'Administration de l'Association du « **Club de l'Amitié et du Temps Libre** » celui-ci redémarre fin septembre par précaution de sécurité en fonction du COVID 19.

■ Vie Locale

Bienvenue « Au bonheur de vos compagnons » Toiletteuse canin et félin à domicile
au 6, rue des Templiers – 85450 PUYRAVAULT – Téléphone 07 86 39 41 60 –
sandrineguillaud@orange.fr



■ Divers

À quelles heures et quels jours peut-on tondre sa pelouse ?

Mis à jour le 22/03/2020

Quel horaire peut-on utiliser sa tondeuse à gazon la semaine et le week-end ?

La tonte de pelouse et, d'une manière générale, l'utilisation de matériel bruyant de jardinage ou de bricolage doivent respecter des horaires précis qui varient d'une commune à l'autre.

Règles de tonte de pelouse à respecter

Arrêté Préfectoral n° 2013/MCP/06 - Lutte contre les bruits de voisinage précise

qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde. »

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Article 19 de l'Arrêté Préfectorale n°2013/MCP/06

« Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Article 23 :

« Indépendamment des éventuelles poursuites pénales, les infractions aux règles fixées par le présent arrêté constituent des contraventions de 1^{ère}, 3^{ème} ou 5^{ème} classe, réprimées selon les textes en vigueur.

Que faire de ses *déchets verts* ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin.** Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations qui restent exceptionnelles peuvent être sollicitées :

- s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts.
- ou s'il y a une obligation de débroussaillage
- ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) s'applique.

Consultation Citoyenne – Questionnaire à nous retourner en Mairie



Nous nous étions engagés lors de la campagne municipale à soutenir l'expression citoyenne des habitants de Puyravault. Cette première consultation porte sur « les aménagements de voirie et de circulation dans la commune ».

Vous trouverez un questionnaire et un plan que vous pourrez annoter. Vos propositions, pour que nous puissions les traiter, doivent être lisibles et simples. Ainsi vous pouvez choisir un code couleur pour les aménagements : rouge pour la sécurisation, noir pour les travaux à réaliser et vert pour les espaces de fleurissement. Vous pouvez aussi faire des propositions pour la signalisation, les sens de circulation, la création de sens unique, de voie cyclable ou tout ce qui vous paraîtrait important à nous faire savoir.

*La consultation citoyenne est ouverte à tous les puyravaultaises et puyravaultais. Vous devrez déposer le document complété à la mairie **au plus tard le 31 aout 2020**. Il sera aussi **téléchargeable** sur le site de la mairie et disponible dans les commerces de la commune. Cette consultation est anonyme.*

ETAT GENERAL DE LA VOIRIE

Indiquez le nom de la rue concernée : _____

1. Comment trouvez-vous l'état de votre voie : très bon bon mauvais
2. Les trottoirs de votre rue : très bon bon mauvais sans trottoir
3. Précisez la nature de l'aménagement souhaité : _____

STATIONNEMENT :

4. Est-il facile sur la commune : Oui non
5. Quel dispositif vous paraît le mieux adapté pour l'améliorer ?
 - o Création de zone supplémentaire (place classique ou pour personne à mobilité réduite)
 - o Alternance par quinzaine selon le numéro
 - o Ligne jaune sur la bande de trottoir
 - Autres : _____

FLUX DE CIRCULATION :

6. Vitesse dans votre voie : normale excessive trop importante l'été
7. Dans la commune pensez-vous que la circulation est : fluide normale saturée
8. Quel dispositif vous paraît le mieux adapté pour réduire la vitesse ? (Plusieurs réponses possibles)
 - o Passage à 30km/h dans tout le village
 - o Ralentisseur
 - o Rétrécissement
 - o Priorité à droite
 - Autres : _____
9. Quelles évolutions devraient-elles être envisagées au niveau de la signalisation routière ?

AMENAGEMENT ET VEGETALISATION :

10. Souhaitez-vous que le rond-point et le pont soient réaménagés ? (côté D10A)
Quelles idées auriez-vous : _____
11. Quel type et lieu de végétalisation souhaitez-vous voir mis en place sur la commune ?

12. Fleurissez-vous déjà la voie devant chez vous ? Oui non (Précision de la rue : _____)
13. Souhaitez-vous participer à l'embellissement de la commune ? Oui non
Quelles seraient vos propositions : _____
14. Etes-vous pour l'aménagement d'une aire de camping-car au parking du marché d'été ? Oui non
15. Souhaitez-vous que la commune crée des pistes cyclables ? Oui non

COMMENTAIRES LIBRES : vous pouvez joindre un courrier complémentaire à ce questionnaire

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire, vous pouvez indiquer si vous le souhaitez vos coordonnées (mail) pour être informé des résultats :

Nom Prénom : _____ @ _____

- | | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---|
| 1 Mairie | 5 Cimetière, Eglise | 9 Foyer des Paturelles | 13 Camping |
| 2 Foyer Rural | 6 Maison "Les Templiers" | 10 Bar Tabac Restaurant |  Points de Tri |
| 3 Boulangerie | 7 Ecole publique | 11 Zone Artisanale |  Chemins |
| 4 Maison de Retraite | 8 Superette | 12 Moulin de Galerne |  Sentiers |

